



## **Fonder l'action U4U sur des valeurs et des principes**

U4U a rédigé un document, socle de notre identité, qui résume notre singularité et articule notre programme et nos lignes directrices : U4U principes et valeurs. Ce document constitue une référence pour celles et ceux qui veulent adhérer à U4U. Devenir membre, c'est adhérer à la démarche syndicale reflétée ci-dessous.

### **1. Un syndicat citoyen et européen**

- a. U4U est un syndicat citoyen et européen qui place la participation du personnel au centre de son action. Nous travaillons toujours dans un esprit constructif et en toute transparence. Le personnel est informé de nos textes, propositions et résultats (par exemple le journal mensuel « Le Link », site web), et peut venir en discuter lors de nos conférences et réunions internes ou externes.
- b. La construction européenne est au cœur de notre raison d'être. Nous lions clairement notre action syndicale au projet européen. Par la publication régulière du magazine de réflexion GRASPE, par des formations et des séminaires réguliers sur des questions d'intérêt européen et par l'élaboration documentée de propositions constructives, nous agissons en permanence dans l'intérêt du projet européen.
- c. Nos propositions sont utiles au personnel, mais aussi à l'institution, l'un ne pouvant pas aller sans l'autre.

### **2. Un syndicat en faveur de l'unité**

L'unité nous rend plus forts. Nous nous battons pour l'unité du personnel, pour créer une solidarité entre toutes ses catégories et ses professions.

### **3. Un syndicat en faveur de la diversité et d'une politique d'égalité de traitement**

- a. Nous nous battons pour une politique de diversité et d'inclusion dans toutes ses dimensions. Qu'elle soit sociétale, sociale ou cognitive, l'inclusion valorise la diversité et plaide pour une approche en faveur de l'égalité de traitement pour l'ensemble du personnel de la fonction publique européenne. Reconnaître l'intersectionnalité de la diversité, c'est se battre contre toute forme de discrimination sur le lieu de travail, c'est aussi agir pour l'unité du personnel.
- b. U4U agit avec des propositions concrètes pour combattre les situations précaires, les disparités et les discriminations.

Ce qui nous unit c'est une culture européenne commune de solidarité et de respect de la diversité.

#### **4. Un syndicat avec une approche holistique de notre métier**

- a. Nous nous opposons à l'ouverture de notre statut, qui conduirait comme dans le passé à des réformes défavorables sur tous les aspects des conditions de travail et de rémunération du personnel. Une nouvelle réforme affaiblirait alors la fonction publique européenne.
- b. Nous œuvrons pour une gestion active et participative des carrières du personnel. L'administration doit résister à la tentation de faire plus avec moins, respecter chacun de nos métiers et reconnaître la qualité de notre travail.
- c. Notre action vise aussi à la défense des conditions de rémunération, de santé, de couverture sociale, de promotion ou de pension. De même, nous vous accompagnons dans toutes les démarches pour lesquelles vous avez besoin d'un soutien efficace. Par-là, nous veillons donc à l'ensemble de nos conditions de travail.
- d. Nous défendons le droit statutaire à l'accueil de nos enfants dans les crèches, les jardins d'enfants, les garderies et les écoles européennes. Nous plaidons en faveur d'une offre éducative de qualité pour toutes et tous, sur tous les lieux d'affectation, avec des moyens suffisants pour sa mise en œuvre.

#### **5. Un syndicat en faveur d'un dialogue social efficace et constructif**

Un dialogue social de qualité est le reflet d'une société administrée selon des valeurs de respect mutuel et de partenariat. Par ailleurs, ceci est conforme à ce que recommandent la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et le socle européen des droits sociaux (principe 8).

- a. Nous demandons une amélioration des moyens de la représentation du personnel et une reprise forte du dialogue social avec l'Administration.
- b. Le champ du dialogue social doit être élargi pour couvrir tous les aspects de notre vie professionnelle (y compris, par exemple, la question budgétaire, la politique de mobilité, la politique immobilière, les écoles européennes etc.)
- c. Le dialogue social ne peut se limiter aux seules consultations "top down" de l'administration avec le Comité du personnel et les syndicats ou des « pulse survey » lancées par l'administration à l'ensemble du personnel. L'expression du personnel doit être rendue possible à tous les niveaux de l'institution, dans toutes les Directions générales et services, au plus près des collègues. Dans le même ordre d'idées, l'ordre du jour du dialogue social devra être également établi par des propositions provenant de la représentation du personnel ou encore par le personnel lui-même à partir des conclusions des réunions d'expression directe et collective des salariés.

**La force de notre équipe syndicale repose sur une prise de responsabilité fondée sur un engagement unique, l'esprit d'équipe et le mérite, déconnectée de toute référence administrative au statut (END, JPP, Stagiaires, agents locaux, AC, AT, fonctionnaire, ASN) et aux grades (AST-SC, AST, AD, GF).**